



ularisation de charges

M. DENIS ERNEST  
Bâtiment Batiment 1200 / 00  
Appartement 01 Escalier 01  
15 AVENUE GENERAL LECLERC  
3600 AULNAY-SOUS-BOIS

# Comment lire votre décompte de charges locatives ?

Il est parfois difficile de s'y retrouver dans ses décomptes de charges. Pour plus de facilité, votre avis individuel de charges détaille le montant des dépenses pour chaque poste (ordures ménagères, entretien technique, ascenseur...). Vous trouverez dans ce document toutes les explications nécessaires pour comprendre votre décompte de charges.

Votre équipe de gérance



# Votre décompte de charges



specimen

## Décompte de régularisation de charges

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

M. DENIS ERNEST  
Bâtiment 1200 / 00  
Appartement 01 Escalier 01  
15 AVENUE GENERAL LECLERC

93600 AULNAY-SOUS-BOIS

**1** Référence Module : 00000000  
Référence Contrat : L/00000  
Date d'entrée : 27/09/2019  
Date de sortie :

LIBELLÉ DES CHARGES À RÉPARTIR	MONTANT À RÉPARTIR	BASE MODULE	BASE TOTALE	PRORATA		PROVISIONS	VOTRE QUOTE-PART
				Nb J	Total		
ESPACES VERTS	16.343.54	84.26	24.430.12	365	365		56.37
ORDURES MENAGÈRES	26.860.60	84.26	24.430.12	365	365		92.64
MENAGE	52.878.46	84.26	24.430.12	365	365		182.38
HYGIENNE	2.191.90	84.26	24.430.12	365	365		7.56
ENTRETIEN TECHNIQUE	20.44	84.26	24.430.12	365	365		0.07
COMPTEURS	4.502.56	84.26	24.430.12	365	365		15.53
ROBINETTERIE*	9.363.28	1.00	234.00	365	365		40.01
EAU FROIDE CONSO REPARTITION	-32.41	84.26	24.430.12	365	365		-0.11
EAU CHAUDE REPARTITION	7.68	84.26	24.430.12	365	365		0.03
ELECTRICITE PARTIES COMMUNES	7.998.81	84.26	24.430.12	365	365		27.59
TAXE ENLEV. ORDURES MENAGERES	46.080.00	84.26	24.430.12	365	365		158.93
CHAUFFAGE*	95.096.00	47.00	14.258.60	218	218		313.45
PROVISION POUR PRESTATIONS						-553.21	
PROVISION POUR CHAUFFAGE						-293.24	
							894.45

  

DÉPENSES	PROVISIONS	SOLDE 1
894,45	553,21 + 293,24 = 846,45	48,00

SOLDE 1 = la différence entre les dépenses et les provisions

- Référence Module** : votre référence contrat et votre date d'entrée dans le logement.
- Montant à répartir** : montant total des charges de votre résidence pour chaque poste de dépense.
- Base module** : il s'agit de la base sur laquelle votre quote-part est calculée. Selon la nature des charges locatives, elle peut être à la surface corrigée de **vosre logement** (majorité des prestations) ou surface habitable (chauffage), ou bien encore à l'unité (**robinetterie\*** = le contrat s'applique pour une unité de logement quelle que soit l'installation présente).
- Base totale** : c'est la surface totale des modules (logements) de la résidence. Selon la nature des charges locatives, elle peut être à la surface corrigée de **la résidence** (majorité des prestations) ou surface habitable (chauffage), ou bien encore à l'unité (robinetterie).
- Prorata** : jours de présence dans votre logement. (exemple - **chauffage\*** : ne s'applique pas à l'année mais uniquement au nombre de jours de chauffe).
- Votre quote-part** : ce que vous devez pour chaque poste de dépense.
- Provisions** : sommes des provisions appelées sur l'exercice.

# Le décompte de fluides

## specimen

### Décompte de régularisation de fluides

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Référence Module : 00000000  
Référence Contrat : L/00000  
Date d'entrée : 27/09/2019  
Date de sortie :

M. DENIS ERNEST  
Bâtiment 1200 / 00  
Appartement 01 Escalier 01  
15 AVENUE GENERAL LECLERC

93600 AULNAY-SOUS-BOIS

LIBELLÉ	PÉRIODE DE DÉBUT	PÉRIODE DE FIN	INDEX DE DÉBUT	INDEX DE FIN	CONSOMMÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
EAU CHAUDE	31/12/2020	31/12/2021	12.00	13.00	1.00	9.230	9.23
EAU FROIDE	31/12/2020	31/12/2021	126.00	159.00	33.00	4.550	150.15
PROVISION EAU FROIDE	01/01/2021	31/12/2021					-118.11
PROVISION EAU CHAUDE	01/01/2021	31/12/2021					-45.65

1

DÉPENSES	PROVISIONS	SOLDE 2
159,38	-163,76	-4,38

SOLDE 2 = la différence entre les dépenses et les provisions

TOTAL RÉGULARISATION DE CHARGES ET FLUIDES

2

SOLDE 1	+	SOLDE 2	=	SOLDE CLIENT	VOUS NOUS DEVEZ	43,62 EUR
48,00		-4,38		43,62		

- 1 Provisions eau froide / eau chaude :**  
montant mensuel quittancé sur votre avis d'échéance multiplié par douze.
- 2 Solde client :**  
c'est la somme de votre solde de "charges" et de votre solde "fluides".
  - s'il est négatif (crédeur), nous vous restituons la différence.
  - s'il est positif (débiteur), vous devez régler la différence. La somme ne sera pas prélevée mais devra être réglée par un autre moyen de paiement (chèque ou carte bleue).

Les provisions d'eau sont calculées par rapport à la consommation moyenne des trois dernières années pour être au plus près de votre consommation.

Si vous venez d'entrer dans votre logement, la provision sera déterminée en fonction de la typologie de votre logement (F1, F4...).

Ce décompte concerne les résidences équipées de compteurs d'eau.

Vous avez des questions ? Nos équipes sont à votre écoute  
au 09 88 82 1001 ou par mail : [relationclients@1001vieshabitat.fr](mailto:relationclients@1001vieshabitat.fr)



1001 Vies Habitat - [www.1001vieshabitat.fr](http://www.1001vieshabitat.fr)

Siège social : 31-35 rue de la Fédération, 75015 Paris

Direction de la Communication et de la RSE - Groupe 1001 Vies Habitat - Mars 2024 Crédits photos : Shutterstock